

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE VIVIERS LES
MONTAGNES

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

du 20 juillet 2015
Chemin du Vacant,

*Règlementation de la vitesse, chemin du Vacant
VIVIERS LES MONTAGNES.*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que, dans le chemin du Vacant, l'instauration d'une limitation de vitesse de 50 km/heure permettra de renforcer la sécurité en raison de la proximité de maisons ;

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn)

ARRETE

ARTICLE 1 : A partir du 1^{er} août 2015 une limitation de vitesse fixée à 50 km/h est instaurée pour le chemin du Vacant.

ARTICLE 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 50 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : M. le Maire de la commune de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES, M. le commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A VIVIERS LES MONTAGNES, le 20 juillet 2015

Le Maire,



The image shows a circular official stamp of the commune of Viviers-Lès-Montagnes, located in the department of Tarn. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIVIERS LES MONTAGNES' at the top, a central emblem, and '(Tarn)' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Alain VEUILLET